la cgt
Pôle économique

# Lettre Économique

Numéro 31

Juillet-août 2019

## Sommaire

Page 2

International – **Europe**

Union européenne – **Comprendre le Semestre européen** 2

France et Zone euro – **La situation économique ne s'améliorera pas toute seule !** 3

Endettement privé – **Il faut s'inquiéter de l'instabilité financière** 4

Page 6

Actu **Éco et sociale**

Aides aux entreprises – **De la nocivité des exonérations de cotisations sociales sur la compétitivité des entreprises** 6

Retraites – **Pérenniser autrement notre système de retraites** 7

Temps de travail – **Travailler moins, c'est bon pour l'écologie !** 8

Idée reçue – **Emmanuel Macron : « Vous avez envie de travailler ? Il y a des offres ! »** 8

Salaires – **Baisse du salaire moyen par tête au premier semestre 2019** 9

Plan contre la pauvreté – **La stratégie gouvernementale n'est pas à la hauteur des enjeux** 10

Page 12

À **lire**

Repères **statistiques**

## Édito

# Protéger
## plutôt que précariser

Depuis sa création, la CGT cherche à protéger les travailleurs actifs, retraités et privés d'emploi face aux ravages du capitalisme sur la société tout entière, tout en exigeant son dépassement. Parce qu'il s'agit bien de protéger les travailleurs, quels que soient leur situation professionnelle, secteur, qualification, statut, etc. face à la maladie, l'accident de travail, la perte de l'emploi, aux évolutions et mutations technologiques, en permettant par exemple de se former tout au long de la vie professionnelle.

C'est une source d'efficacité sociale pour le pays et c'est un moyen pour les travailleurs de se projeter dans l'avenir, en opposition avec la précarité durable imposée par les libéraux – notamment le patronat.

Le nouveau statut du travail salarié et sa sécurité sociale professionnelle s'affirment à la fois comme une perspective transformatrice et comme un corpus de propositions immédiates pour construire des protections sociales nouvelles et contrebalancer les offensives patronales ou gouvernementales destructrices des droits.

Le gouvernement, à l'affût des mauvais coups pour le monde travail, continue de s'attaquer au système de protection sociale. On peut par exemple citer son projet de report de l'âge de la retraite ou la réduction du montant de pensions, la réforme de l'assurance chômage, qui pénaliserait des dizaines de milliers de privés d'emploi de l'ouvrier au cadre, ou encore le fait qu'il envisage la création d'un revenu universel d'activité (RUA) censé fusionner l'allocation adulte handicapé, l'APL, le RSA, etc.

Si les contours restent flous sur le périmètre de ce RUA, il n'en demeure pas moins que la lutte contre la pauvreté, touchant plus de 9 millions de personnes dans le pays dont un tiers de travailleurs, n'est toujours pas l'ordre du jour.

Face à ces projets néfastes et dangereux du gouvernement sous l'égide du Medef, la CGT continue de porter des propositions revendicatives alternatives et innovantes. La mobilisation sociale et syndicale est, quant à elle, à l'ordre du jour de la rentrée.

**Boris Plazzi,**
Membre du bureau confédéral

## Union européenne
# Comprendre le Semestre européen

**Une bonne compréhension du Semestre européen permet d'anticiper les politiques à venir et donc les actions que peut mettre en place la CGT pour défendre les salariés.**

Le Semestre européen permet, *via* notamment le Programme national de réforme (PNR), le Programme de stabilité (PSTAB) et les recommandations européennes, de connaître en amont les politiques et les réformes qui seront mises en œuvre en France dans les douze à dix-huit mois suivants. Cela peut donc nous permettre d'anticiper les ripostes et actions nécessaires.

### Qu'est-ce que le Semestre européen ?

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'Union européenne, s'inscrivant dans le cadre de la gouvernance économique de l'Union européenne. Il comporte quatre phases allant de la préparation (novembre, année n) à la phase de mise en œuvre par les États membres intégrant dans leur processus d'élaboration de leur budget (année n + 2) les recommandations du Conseil de l'Union européenne (juin n +1) résultant de l'analyse des PNR et PSTAB transmis en avril n +1.

Le 5 juin 2019, le Conseil de l'Union européenne a transmis ses recommandations[1] au regard des textes et orientations européens. L'ensemble de la politique économique, sociale et fiscale, ainsi que les réformes en cours ou annoncées, sont passés en revue.

### Quatre recommandations pour la France

Quatre recommandations ont été émises par le Conseil de l'Union européenne.

**La première concerne les dépenses publiques :**

- continuer la baisse des dépenses publiques en volume. Dans ce cadre, sont citées les dépenses de santé et les collectivités locales, avec notamment des communes trop nombreuses ;
- utiliser les recettes exceptionnelles (ex. : privatisation) pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique ;
- réduire les dépenses et réaliser des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, avec notamment Action publique 2022 ;
- réformer le système de retraite pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite en vue de renforcer leur équité et leur soutenabilité.

**La deuxième concerne le marché du travail :**

- favoriser l'intégration de tous les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- garantir l'égalité des chances. La note reconnaît que le système de protection sociale est efficace pour réduire les inégalités et la pauvreté, mais que les inégalités de revenus restent nettement supérieures au niveau d'avant la crise de 2008 ;
- remédier aux pénuries et inadéquations de compétences.

**La troisième concerne la politique économique :**

- axer la politique économique en matière d'investissement sur la recherche et l'innovation, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les interconnexions avec le reste de l'UE, les infrastructures numériques. Sur le domaine énergétique, il est recommandé de faire que les conditions économiques et réglementaires soient plus favorables au financement de projets par le secteur privé. Le Conseil considère que la loi sur l'économie circulaire constituera un pas en avant.

**La dernière recommandation concerne les impôts :**

- poursuivre la simplification du système d'imposition : continuer à supprimer les impôts inefficaces et réduire les impôts sur la production ;
- réduire les restrictions réglementaires, notamment dans le secteur des services (par exemple comptabilité, services juridiques, services de distribution, commerce

1. Les recommandations du Conseil de l'Union européenne sont disponibles en intégralité et en français à l'adresse suivante : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019DC0510&from=EN.

de détail) et mettre pleinement en œuvre les mesures visant à stimuler la croissance des entreprises. Le Conseil considère qu'il faut réduire les dépenses fiscales (4 % du PIB) et les petites taxes. D'après lui, la loi Pacte va notamment réduire le nombre de seuils pour les entreprises, mais les seuils restant sont de portée plus large et plus coûteux à franchir. Globalement, cette réforme ne portera ses fruits que si elle est mise en œuvre intégralement et dans les délais.

### La poursuite de réformes est encouragée

D'une façon générale, le Conseil de l'UE, dans ses recommandations, donne un satisfecit à la politique actuelle, encourageant à poursuivre les réformes.
L'intervention du président de la République le 25 avril, et le discours de politique générale du 12 juin, vont clairement dans ce sens. Par exemple, le gouvernement annonce un acte deux de la transformation de l'action publique, une réforme des finances locales, des modifications communes/intercommunalités, la poursuite de la suppression de taxes inefficaces, la réforme de l'assurance chômage… et bien sûr la réforme des retraites.
Il n'y a donc pas de surprise : c'est bien la poursuite de la politique libérale en cohérence avec les « recommandations » de l'UE qui est à l'ordre du jour.

**Didier Lassauzay**

France et Zone euro

## La situation économique ne s'améliorera pas toute seule !

**La situation économique en France et en Zone euro reste plutôt médiocre et fragile, sans même parler des menaces persistantes qui planent sur les marchés financiers…**

Selon l'Insee, depuis le début de l'année 2018 et jusqu'à la fin de 2019, la croissance trimestrielle du PIB en France tournerait autour de 0,3 point – analogue à la moyenne de la Zone euro – et le taux de chômage officiel diminuerait d'environ 0,1 point par trimestre. C'est décevant après une année 2017 qui semblait dynamique, et d'autant plus préoccupant que les composantes de la croissance sont assez fluctuantes : l'activité a été soutenue par le commerce extérieur et l'investissement en 2018. Désormais, l'environnement international est moins porteur en dépit de la baisse de l'euro, et l'investissement en logement des ménages s'effrite de nouveau après la progression des années précédentes. C'est la consommation des ménages qui a pris le relais avant même les mesures annoncées à la fin 2018, mais elle demeure modérée (environ 0,4 point par trimestre). Cause principale de ce faible dynamisme : le pouvoir d'achat des ménages modestes et moyens ne progresse pas ou peu.

### Aider les plus aisés n'apporte rien aux ménages modestes

Les mesures favorables aux plus aisés bénéficient en effet peu à la consommation mais surtout à l'épargne, aux exportations de capitaux et à la spéculation. Les investissements publics, en particulier ceux des communes à l'approche des élections de mars 2020, affermissent aussi un peu la conjoncture mais cela risque fort d'être provisoire. L'amélioration quantitative de l'emploi, après la plutôt bonne surprise du premier trimestre 2019 (92 000 créations nettes, surtout dans le tertiaire marchand), ne semble pas devoir se confirmer. La décrue du chômage reste donc très lente. De plus, la question de la qualité de l'emploi reste lancinante : précarité persistante, accentuée par « l'ubérisation » ; suppressions massives d'emplois qui interdisent de se réjouir de la légère progression de l'emploi industriel global ; régression dogmatique de l'emploi dans la fonction publique et les services publics alors que les besoins sont criants, notamment dans le secteur de la santé…
Le tableau présenté par les conjoncturistes est en tout cas très insuffisant pour créer un véritable cercle vertueux de croissance : emploi de qualité – hausses de salaires – consommation – débouchés pour les entreprises – investissements publics et privés – emploi…

**Alain Gély**

## Endettement privé

# Il faut s'inquiéter de l'instabilité financière

**Alors que l'attention médiatique se focalise sur la dette publique, rien ou presque n'est dit sur l'endettement privé, c'est-à-dire la dette des ménages et des entreprises.**

Le consensus est largement partagé par les économistes : les risques qui pèsent sur l'économie ne sont pas liés à la dette publique (nous avons noté dans un mémo du pôle que l'État empruntait gratuitement sur les marchés, ndlr), mais bien l'endettement privé dont les excès sont à l'origine de la crise de 2008 – il est toujours bon de le rappeler. Deux notes publiées par la Banque de France doivent nous alerter sur de nouveaux risques financiers.

### Progression de la dette privée en France

Dans la première[2], l'institution décrit l'évolution de l'endettement du secteur privé non financier[3] (figure 1).

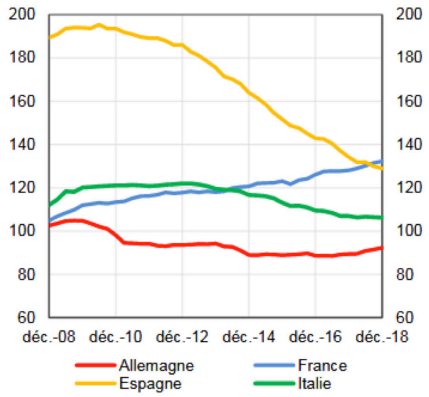


***Figure 1** – Dette des agents non financiers en % du PIB, Banque de France*

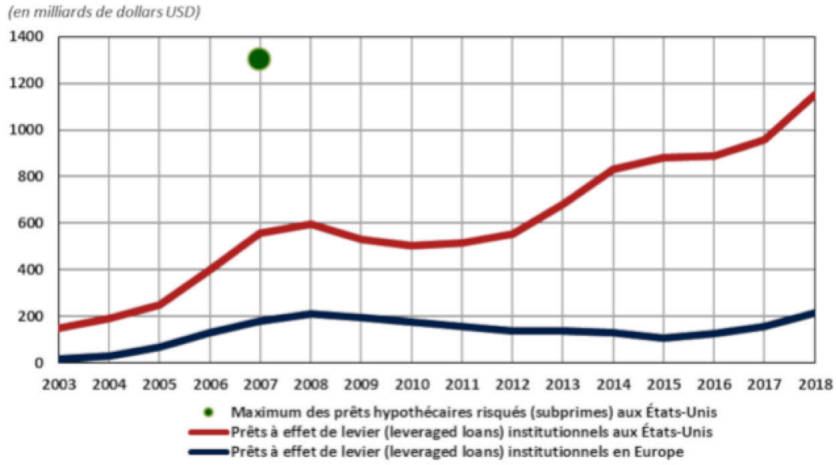


***Figure 2** – Montant des prêts à effet de levier en France et aux États-Unis, Banque de France*

Quelques constats : l'endettement privé continue d'augmenter en France, à 132 % du PIB. C'est 13 points de plus que pour la moyenne de la Zone euro (119 %). Il est étonnant que les éditorialistes, si prompts à parler du niveau « excessif » de la dette publique (qui devrait atteindre les 100 % du PIB en 2020), ne s'émeuvent pas du fait que la dette privée lui soit de 32 points supérieure. L'inquiétude vient du fait que cet accroissement de l'endettement ne se traduise pas par de l'investissement nouveau et il y a matière à penser qu'il alimente des placements spéculatifs hasardeux.

### Prêts à effet de levier : nouvelle menace venant des États-Unis

Les crédits *subprime* étaient peu connus avant que n'éclate la crise de 2008. Les prêts à effet de levier (*leveraged loans*) ne le sont pas beaucoup plus aujourd'hui. Il s'agit de prêts accordés à des entreprises déjà très endettées. Ce sont donc des prêts très risqués, mais très rentables. Des économistes de la Banque de France nous alertent sur les risques associés à ces financements[4]. Si l'encours[5] de ces prêts reste limité en Europe, le risque vient, une fois encore, des États-Unis (courbe en rouge de la figure 2). Si la situation n'est pas exactement similaire à celle des *subprimes*, il est pourtant clair que ces crédits risqués pourraient jouer un rôle important en cas de choc économique, avec des conséquences en Europe dont le système bancaire et financier est déjà bien fragile.

Plutôt que d'ânonner sur la dette publique, les éditorialistes (comme d'ailleurs les membres du gouvernement) feraient bien de s'intéresser à l'endettement privé et aux nombreuses sources d'instabilité financière, car quand l'instabilité financière se transforme en crise, ce sont les travailleurs et travailleuses qui en paient le prix.

**Mathieu Cocq**

2. *Stat info*, Banque de France, 16 mai 2019.
3. C'est-à-dire l'endettement des ménages.
4. https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/faut-il-avoir-peur-des-leveraged-loans-aux-etats-unis.
5. Le montant.

AÉROPORTS DE PARIS

# LE RÉFÉRENDUM : PREMIÈRE ESCALE POUR LA DEMOCRATIE

GAGNONS LE REFERENDUM ADP

cgt.fr

POUR PRÉSERVER LE BIEN COMMUN

la cgt

## Aides aux entreprises

# De la nocivité des exonérations de cotisations sociales sur la compétitivité des entreprises

**Dans un document de travail de la fin 2018, deux chercheurs mettent en évidence l'impact négatif qu'ont les exonérations de cotisations sociales sur les entreprises.**

Aziza Garsaa et Nadine Levratto, deux chercheurs d'EconomiX, laboratoire de recherche de l'Université Paris Nanterre et du CNRS, concluent à un effet négatif des exonérations de cotisations sociales patronales sur la compétitivité et les exportations[6]. Relatives aux années 2004-2011, leurs données concernent 33 584 entreprises industrielles métropolitaines et sont issues de trois bases, dont l'une de l'Agence comptable des organismes de sécurité sociale (Acoss), laquelle fournit, il est utile de le noter, *« des informations sur les montants et les mesures d'exonération dont bénéficient les établissements, leur masse salariale, et leur effectif salarié »*.

## Plus d'exonérations égalent moins d'exportations

Les auteurs établissent tout d'abord que *« les entreprises les plus exonérées ont une plus faible probabilité d'exporter »*. Ainsi, *« une hausse de 1 % du taux d'exonération diminue la probabilité d'exporter de 0,34 % par rapport à celle de ne pas exporter »* (*cf.* première colonne noire de l'histogramme ci-après). A. Garsaa et N. Levratto montrent aussi que *« la contribution des exportations au chiffre d'affaires* [taux d'exportation] *diminue avec le taux d'exonération »* (*cf.* colonnes grisées) et que *« la fréquence des exportations est négativement liée »* à ce taux.

Ces résultats sont obtenus à partir d'une définition peu restrictive d'une entreprise « exportatrice ». Pour être reconnue comme telle, il suffit en effet qu'elle ait déclaré *« un chiffre d'affaires à l'export supérieur à 0 au moins une fois au cours de la période 2004-2011 »*.

## Des résultats conformes aux recherches antérieures

Comme le soulignent les auteurs, les résultats *« vont dans le sens des recherches antérieures qui concluent à une corrélation positive entre le coût du travail et la probabilité d'accès au marché international »*. Ils viennent ainsi étayer l'hypothèse qu'un *« ciblage des exonérations* [...] *sur les bas salaires a pu inciter les entreprises à embaucher davantage de travailleurs peu qualifiés »* alors que *« la plupart des études empiriques montrent que le travail qualifié* [et donc plus « coûteux »] *constitue un déterminant décisif d'accès au marché international »* sur lequel la qualité des produits a toute son importance.

En conclusion de leur article, A. Garsaa et N. Levratto s'interrogent implicitement sur le bien-fondé de la récente transformation du CICE en baisse de cotisations sociales. Ils ne sont pas les seuls !

**Relation entre taux d'exonération, probabilité d'exporter et taux d'exportation**

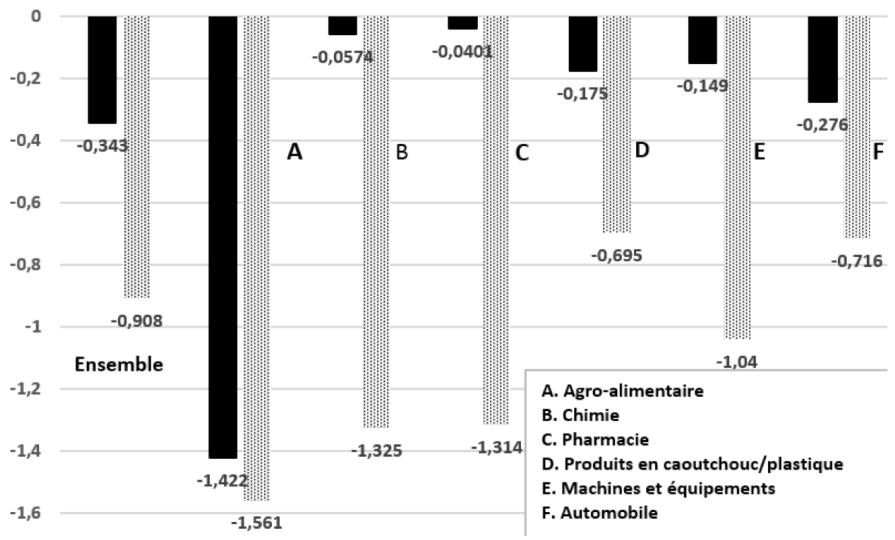


**Lecture :** pour les entreprises de l'industrie automobile (**F**), une hausse de 1 % du taux d'exonération réduit la probabilité d'exporter de 0,276 % et la part du chiffre d'affaires à l'exportation de 0,716 %.

***N.B.*** *Les données relatives à la fréquence d'exportation ne sont pas reprises ici pour des raisons pratiques. Tous les coefficients indiqués, sauf un, sont significatifs au seuil de 1 %, soit le seuil de signification le plus exigeant.*

6. A. Garsaa, N. Levratto (2018), « Exportations et exonérations, les deux vont-elles de pair ? Analyse empirique sur données individuelles d'entreprises françaises », *Document de travail EconomiX*, 2008-46.

Retraites

# Pérenniser autrement notre système de retraites

**Le gouvernement prépare une nouvelle réforme des retraites. Si les modalités précises restent floues, du point de vue économique la direction prise par la réforme annoncée est assez claire.**

Dans les années à venir, l'espérance de vie va continuer à augmenter, et de ce fait, la part des plus de 60 ans dans la population passer de 26 % à 32 % d'ici 2050. Or Jean-Paul Delevoye a fixé un cap : on peut discuter de tout mais *« il y a un budget »*, a-t-il affirmé, 14 % du PIB – et c'est un maximum.

## La réforme Delevoye implique un gel définitif des cotisations

14 % du PIB, c'est le niveau actuel des retraites. Se tenir à ce chiffre alors que la part des seniors augmente, cela signifie en pratique un gel définitif des cotisations retraite, et cela implique littéralement que les pensions vont progressivement décrocher des salaires.
Ajoutons que 14 %, c'est encore trop pour une partie du gouvernement qui aimerait bien assortir la réforme Delevoye d'économies de court terme (par exemple par un report de l'âge légal, évoqué puis enterré, ou par un allongement de la durée de cotisation, programmé pour 2020 puis ajourné).
Pour la France, la décision de geler les ressources des retraites à « 14 % du PIB au maximum » constituerait une rupture historique : par le passé, l'augmentation de la part des retraités dans la population a toujours été résolue en combinant des mesures concernant le niveau des pensions (y compris les mesures de report de l'âge de la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation) et des mesures d'augmentation des ressources. Jusqu'au début des années 1980, on a privilégié les augmentations de cotisation.
À partir des années 1990, les gouvernements ont au contraire privilégié le parti de miner le système par différentes mesures diminuant le calcul des droits. Mais jamais les cotisations n'ont été complètement gelées.
En passant à un système à cotisations définies, et à rendement défini, le projet de réforme franchit un nouveau cap : dans le futur, les ajustements du système se feront uniquement par la baisse des pensions. Cette baisse laisserait toutefois chacune et chacun devant un dilemme : une retraite beaucoup plus faible à 62 ans ou une retraite un peu plus faible plus tard.

## Risque d'appauvrissement pour une large part de retraités

Celles et ceux qui ne pourront pas travailler plus longtemps, du fait de leur état de santé, ou de la volonté des employeurs, devraient subir, encore plus longtemps qu'aujourd'hui, une période « sans emploi ni retraite ».
Soyons clairs : le risque n'est pas que les générations n'aient pas de retraite, mais que pour une large part des retraités, et majoritairement les femmes, la pension de retraite se confonde avec un minimum social, faisant de la retraite l'expérience d'un appauvrissement marqué et sans espoir d'amélioration. Et laissant de la place pour un volet de capitalisation pour celles et ceux qui en auront les moyens.

## En changeant de paradigme, des solutions existent

Pourtant il n'y a pas de difficulté économique insurmontable : un relèvement de cotisations sociales raisonnable (de 0,2 à 0,4 point par an selon les objectifs qu'on se fixe) permettrait à la fois d'enrayer le décrochage des pensions, tout en maintenant une progression des salaires nets. La suppression de nombreuses niches sociales pour les entreprises (les exemptions de cotisations sur l'épargne salariale et les retraites supplémentaires) pourrait également fournir des ressources utiles. Cela permettrait de garantir aux salariés qui ont aujourd'hui 20, 30 ou 40 ans, la même sécurité matérielle à la retraite que la génération de leurs parents et grands-parents.

**Michaël Zemmour**

Temps de travail

# Travailler moins, c'est bon pour l'écologie !

**Alors que la politique écologique du gouvernement prend la forme d'une écologie « punitive », des alternatives alliant écologie et social existent, comme la réduction du temps de travail.**

Pour un véritable virage écologique, des réformes ambitieuses avec un volet social affirmé existent pourtant. Parmi ces réformes, la réduction du temps de travail. En effet, l'aspect écologique de la réduction du temps de travail est trop souvent méconnu ou oublié. Il est pourtant bel et bien présent. Par exemple, en passant à une semaine de quatre jours, le nombre de trajets domicile/travail serait réduit, tout comme les problèmes d'embouteillage et donc mécaniquement les émissions de $CO_2$. Toutefois, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg que représentent les opportunités écologiques de la réduction du temps de travail. En réduisant le temps de travail des salariés et donc en augmentant leur temps libre, chacun pourrait donc modifier ses habitudes de consommation et ses loisirs, et adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Un seul exemple : consommer des produits issus de circuits courts prend davantage de temps que de faire ses courses dans un hypermarché. Le peu de temps libre dont disposent les travailleurs est donc un frein à ces changements de consommation.

## Écologie et bien-être des salariés convergent

Ainsi, notre étude[7] récente montre que l'augmentation du temps de travail, toutes choses égales par ailleurs, réduit les possibilités de faire des activités propres et non consuméristes comme la marche, le bricolage. Pire – et ce n'est pas si surprenant – plus les salariés travaillent, plus ils se privent de sommeil, activité respectueuse de l'environnement par excellence. On voit donc qu'il y a une convergence entre l'écologie et le bien-être des salariés. L'écologie ne passe évidemment pas uniquement par un changement de comportements des individus : un changement politique global est nécessaire. Or, la réduction du temps de travail permet également une plus grande émancipation des travailleurs qui bénéficient de davantage de temps pour prendre du recul sur la société qui les entoure.

Une telle réforme peut donc participer à la prise de conscience écologique et à une reprise en main des enjeux démocratiques. Si c'est chez les retraités que l'abstention politique est la plus faible, on peut penser que le temps libre dont ils disposent est un ingrédient de cette plus forte participation.

Tandis que les dirigeants actuels ne gouvernent qu'à coups de mesurettes pseudo-écologistes qui mettent les citoyens en difficulté, il est urgent de se rendre compte que l'écologie est l'alliée des droits des travailleurs. Cela appuie donc notre proposition de réduire le temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

**Victorien Pâté**

Idée reçue

# Emmanuel Macron : « Vous avez envie de travailler ? Il y a des offres ! »

**Le président de la République a encore une fois fait montre de son arrogance envers les plus fragiles… sans tenir compte des faits.**

Emmanuel Macron nous a de nouveau servi l'une des phrases condescendantes dont il a le secret. Le 24 juin dernier, il s'est adressé aux privés d'emploi en ces termes : *« Vous avez envie de travailler ? Il y a des offres ! »* Par ces mots, il cherche une fois de plus à culpabiliser les chômeurs et à se défausser de ses

7. V. Pâté, « Réduction du temps de travail, outil indispensable d'un politique écologiste ? », Mémoire de Master, 2019.

responsabilités. Cette stratégie repose sur deux piliers : mettre en avant le manque de formation des chômeurs et l'existence d'emplois vacants. Face à ces attaques incessantes, il est important de rappeler quelques faits.

### Les gouvernements font porter le chapeau aux privés d'emploi

En effet, les gouvernements successifs s'accordent pour mettre en avant le manque de formation des chômeurs et tentent d'implanter l'idée selon laquelle il est simple d'obtenir un travail, ou encore que le problème du chômage est lié à une inadéquation entre l'offre et la demande. Cela s'est traduit notamment par le Plan 500 000 formations supplémentaires de François Hollande, pierre angulaire, avec les exonérations de cotisations, de sa politique pour l'emploi.
En 2016, lorsque le gouvernement a lancé ce plan, le nombre d'emplois vacants était évalué à 117 000 (pour les entreprises de plus de 10 salariés). 500 000 formations supplémentaires pour 117 000 emplois vacants, l'erreur du calcul saute aux yeux.
La formation des chômeurs est évidemment un enjeu majeur, mais elle est instrumentalisée par les gouvernements. En effet, comme ses prédécesseurs, Emmanuel Macron cherche à faire reposer la responsabilité du chômage sur le dos des chômeurs alors que c'est bel et bien la responsabilité de l'exécutif et des entreprises.
Lorsqu'Emmanuel Macron estime qu'il suffit de *« traverser la rue »* pour trouver un emploi, il insulte les 5,6 millions d'inscrits à Pôle emploi. Lorsqu'il y a moins de 200 000 emplois vacants (dans les entreprises de plus de 10 salariés), soit 1,37 % de l'emploi total de ces entreprises, pour 5,6 millions de demandeurs d'emploi, le problème semble plutôt du côté des offres d'emploi. Cela signifie qu'il y a près de 28 demandeurs d'emploi par emploi vacant. On est donc loin de la pénurie de main-d'œuvre que le gouvernement tente d'instrumentaliser. En 2018, seules 0,6 % des offres publiées par Pôle emploi n'ont fait l'objet d'aucune candidature.

### Le problème vient du manque d'offres d'emploi

Il y a évidemment des nuances entre les secteurs, mais le véritable problème est bien le manque d'emplois dans l'économie. Plutôt que de vouloir faire correspondre des millions de chômeurs à quelques profils actuellement recherchés, le gouvernement devrait chercher à relancer la demande pour que s'ensuivent des créations d'emplois correspondant aux profils des chômeurs. De plus, dans certains secteurs comme l'hospitalier ou la restauration, les problèmes de recrutement ne sont pas dus à un manque de compétences mais au fait que ces emplois ne sont pas du tout attractifs étant donné le faible niveau de salaire et la dureté des conditions de travail. Certaines solutions pour remédier à ce manque d'attractivité sont donc connues.

**VP**

Salaires

## Baisse du salaire moyen par tête au premier trimestre 2019

**La dernière publication de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, Acoss Stats, fait apparaître une diminution du salaire moyen par tête (SMPT) de 0,3 % au premier trimestre 2019. Il progresse de 1,4 % en un an, la croissance la plus faible depuis 2016.**

Même si les évolutions de la masse salariale (effectifs salariés et SMPT) connaissent traditionnellement une évolution en dents de scie, une diminution du salaire moyen en valeur absolue est relativement rare hors périodes de récession.
Cette baisse doit d'autant plus interpeller que le gouvernement a récemment révisé ses prévisions de croissance du PIB et de la masse salariale, à l'occasion de la transmission de son Programme de stabilité à l'Union européenne. Par rapport aux hypothèses sous-jacentes au budget de l'État et au PLFSS rendues publiques en septembre dernier, sa prévision

de croissance passe de 1,7 % à 1,4 %, et surtout sa prévision de croissance de la masse salariale est fortement révisée à la baisse, passant de 3,5 % à 3,1 % (2,9 % hors prime de pouvoir d'achat, qui est exonérée de cotisations sociales). C'est cette baisse de la masse salariale qui avait conduit à une dégradation des prévisions de la Commission des comptes de la Sécurité sociale dans son rapport de juin, et qui est notamment à l'origine de l'offensive actuelle sur le recul de l'âge de la retraite.

L'Acoss, qui assure *via* les Urssaf le recouvrement des cotisations sociales et de 90 % de la CSG dispose des informations les plus précises existantes sur la masse salariale, à la fois globalement, par branches et par territoires. Ces données très riches sont de surcroît disponibles rapidement. Cette diminution du SMPT de 0,3 %, venant après une hausse de 0,6 % au 4e trimestre n'est pas homogène.

L'analyse des données par branches – l'Acoss présente une nomenclature en 44 branches – montre que cette baisse se concentre sur un petit nombre de secteurs : quelques secteurs de l'industrie comme le textile, les transports, l'informatique, les activités financières et d'assurance, l'immobilier, et les activités de conseil. La baisse est supérieure à 1 % dans le commerce de gros, l'édition et l'audiovisuel, les activités informatiques. Les baisses les plus importantes (- 1,7 %) concernent les activités immobilières et de conseil.

### Un effet largement dû à la prime Macron de 1 000 euros

Cette baisse paraît s'expliquer en grande partie par la prime de 1 000 euros versée dans le cadre des mesures « gilets jaunes ». Rappelons que cette prime, qui est exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts, devait être versée entre le 11 décembre et le 31 mars. Or on observe que dans les secteurs concernés par la baisse, les primes de fin d'année normalement versées au début de l'exercice suivant l'ont été avant le 31 décembre, et que les données prenant en compte la prime de 1 000 euros (normalement l'Acoss suit la masse salariale soumise à cotisations sociales donc ne prend pas en compte cette prime exonérée de cotisations sociales) donnent une image nettement différente. Après prise en compte de la prime de 1 000 euros, la croissance de la masse salariale croît en effet de 0,9 %, contre 0,7 % au 4e trimestre, ce qui signifie que le versement de cette prime a principalement eu lieu après le 1er janvier. En prenant en compte la prime exceptionnelle, le salaire moyen augmente de 2,7 % sur un an. Néanmoins, cela n'efface pas la baisse observée dans quelques secteurs du tertiaire, en particulier l'édition et l'audiovisuel, les activités immobilières, et les activités de conseil, ce qui doit interroger. Aucune baisse n'est toutefois supérieure à 1 %.

Même si le ralentissement de la croissance semble se confirmer, il apparaît que la baisse du SMPT observée au premier trimestre est due pour l'essentiel à la prime de 1 000 €, ce qui signifie qu'elle s'est faite au détriment du financement de la protection sociale.

**Pierre-Yves Chanu**

## Plan contre la pauvreté
# La stratégie gouvernementale n'est pas à la hauteur des enjeux

**En hausse depuis vingt ans et marquée par un fort déterminisme social, la pauvreté est un sujet prégnant dans notre pays. Pourtant, le gouvernement ne lui donne pas la réponse qu'elle mérite…**

La question de la pauvreté a fait l'objet de plusieurs mesures depuis le début du quinquennat Macron : annonce du plan pauvreté en septembre 2018, présentation de son contenu en octobre 2018, lancement de la concertation sur le revenu universel d'activité en juin dernier. Le lancement de cette concertation est l'occasion de faire le point sur le projet gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté.

## Quelques chiffres clés

**D'un point de vue général, quelques données :**

- le taux de pauvreté est reparti à la hausse depuis vingt ans : 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian, soit 1 015 euros par mois) ;
- la France est marquée par un fort déterminisme de la pauvreté : il faudrait six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste (les 10 % les plus pauvres) atteigne le revenu moyen de la population selon l'OCDE ;
- les enfants, les jeunes et les familles monoparentales sont les premiers touchés par la pauvreté : leur taux de pauvreté s'élève à 20 % (étude Insee 2017).

**En ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes et les enfants :**

- la France compte 3 millions d'enfants pauvres ;
- entre 1975 et 2015, le taux de chômage des 15-24 ans a été multiplié par 4 et il s'élevait en 2016 à 22,3 % (source Dares) ;
- en 2015, 20 % des jeunes de moins de 30 ans, soit 4,5 millions de personnes, avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

## Des solutions sont envisagées

La prévention et la lutte contre la pauvreté s'orientent autour de quatre axes principaux :

- l'accompagnement de la petite enfance qui se fera par deux biais, le premier visant à renforcer l'accompagnement des enfants et des familles, avec des mesures de formation des professionnels de la petite enfance, le développement de l'accueil des enfants et du suivi des parents ; le deuxième visant à améliorer la vie quotidienne des enfants (alimentation, logement, etc.) ;
- le renforcement de la formation pour les jeunes : 100 millions d'euros seraient consacrés à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi (dans un but d'employabilité et pas vraiment d'acquisition de qualifications), et les jeunes auraient l'obligation de se former jusqu'à 18 ans ;
- l'accompagnement vers l'emploi visant avant tout à renforcer le suivi des demandeurs d'emploi (sans augmentation des moyens, cela consistera probablement surtout en une augmentation du contrôle) et à renforcer les moyens attribués aux expérimentations locales ;
- les droits sociaux, dont l'accès serait facilité par deux volets de mesures. Le premier porte sur les minima sociaux, avec la fusion de plusieurs prestations en une allocation unique, le « revenu universel d'activité ». Le second porte sur l'accès à la santé, avec la création de centres et maisons de santé ainsi que la garantie de pouvoir accéder à une complémentaire santé.

**Cassandre Acquier**

## Le revenu universel d'activité (RUA) : mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre du RUA seront déterminées dans le cadre d'une concertation qui a débuté le 3 juin dernier. Toutefois, le gouvernement semble avoir déjà arrêté le cadre général : un budget constant, un maximum d'allocations incluses dans le RUA, une allocation créée sur le modèle du RSA… Ce RUA semble calqué sur le RSA : les moins de 25 ans ne peuvent pas en bénéficier et le lien avec l'emploi est sans cesse rappelé par le gouvernement.

La mise en œuvre de ce projet risque de se faire au détriment des allocataires, avec pour objectif de faire des économies plutôt que de donner les moyens aux bénéficiaires de vivre décemment et de s'émanciper. Le but semble être avant tout de créer un « filet de sécurité » minimal, permettant au gouvernement de se dédouaner de ses obligations.

Le RUA devrait faire l'objet d'un projet de loi, à l'issue des concertations, qui sera probablement présenté au Parlement durant l'année 2020.

## À lire

**L'indice des prix à la consommation, Florence Jany-Catrice, La découverte, collection « Repères », janvier 2019.**

La question du pouvoir d'achat est d'actualité, et donc celle de sa mesure également. Ce sont les revenus, salariaux ou autres, qui le déterminent en premier lieu. Mais on trouve aussi, au cœur de cette problématique, l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'Insee. Cet indice sert notamment d'instrument d'indexation, c'est-à-dire, en principe, d'adaptation du Smic et d'autres revenus à l'évolution des prix.

Dans l'ouvrage qu'elle consacre à l'IPC, Florence Jany-Catrice (FJC) présente celui-ci de manière remarquablement complète et pertinente. Le premier chapitre rappelle les principales manières de construire un indice général des prix et les conventions que ces constructions impliquent. Le deuxième décrit l'évolution de l'indice des prix et son rôle dans les politiques d'indexation des revenus depuis 1913. Il consacre un développement à l'indice CGT (1972-1998). Le troisième chapitre traite du « tournant européen » de 1992-2002 : Maastricht, accentué par le passage à l'euro. Le chapitre suivant interroge : comment mesurer les gains ou pertes de qualité des produits et services et distinguer ces évolutions d'un éventuel effet « pur » des prix ? « L'utilité » des produits, appréciée par des consommateurs isolés, peut-elle prétendre remplacer la notion de qualité ? Un IPC, même perfectionné techniquement, pourra-t-il intégrer dans cet effet-qualité des notions comme la qualité de la vie, voire des relations sociales ? FJC pose ensuite la question de savoir si l'indice surestime ou sous-estime l'évolution du « coût de la vie ». Elle s'interroge sur l'utilisation des données de caisse de la grande distribution.

FJC explicite les débats que l'IPC suscite, ou devrait susciter, dans une société démocratique. Le politique, les interlocuteurs sociaux et des idéologies, avouées ou non, l'ont de tout temps influencé. Le décalage entre l'inflation mesurée, à l'aide de l'IPC, et l'inflation perçue par les citoyens depuis le passage à l'euro a aussi contraint les statisticiens à construire de nouveaux outils : dépenses incompressibles à court terme, revenu « arbitrable »...

Les syndicalistes sont aussi interpellés. Ils ont été conduits vers d'autres priorités quand le chômage et la précarité ont explosé. Ce serait une erreur d'opposer, à propos des données de caisse, les exigences du secret des affaires aux chercheurs dûment habilités. Entraver ainsi le nécessaire débat public se traduirait par un affaiblissement de l'IPC tant il est vrai que sa légitimité sociale est fragile.

**AG**

# Repères statistiques

## Salaires

→ **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
- ensemble : 1 789 €;
- femmes : 1 639 €;
- hommes : 1 899 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes :** 22,7 % en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic** mensuel net : 1 171,34 € (7,72 € l'heure)

→ **Salaire** mensuel brut : 1 521,22 (10,03 € l'heure)

→ **Pension des retraites :** 1 422 en 2017

→ **RSA « socle » :** 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

## Emploi

→ **Emploi total :** 27 122 200 en 2018

→ **Emploi salarié :** 23 949 500 en 2018

→ **Emploi à temps partiel :** 4 816 700 en 2018

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail) :** 2 701 700 en 2018

→ **Sous-emploi salarié* :** 1 614 300 en 2018

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

## Données générales

→ **PIB :** 2 353,1 Mds € en 2018

→ **Consommation des ménages :** 1 219,8 Mds € en 2018

→ **Investissement des entreprises :** 293,6 Mds € en 2018

→ **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018

→ **Budget de l'État :** 366,1 Mds dont charge de la dette : 39,1 Mds €

**Recettes de l'État :** 325,4 Mds € en 2018 dont :
- **impôt sur le revenu : 78,0 Mds € en 2018 ;**
- **impôt sur les sociétés : 27,3 Mds € en 2018 ;**
- **TVA : 157,0 Mds € en 2018.**

→ **Exportations :** 491,6 Mds € en 2018

→ **Importations :** 551,5 Mds € en 2018

→ **Solde du commerce extérieur :** – 59,9 Mds €

Conception et réalisation : Espace communication et information – 06/08/2019